

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Le 3 avril 2025, la commission de surveillance s'est réunie au siège de l'APCLD pour la journée.

Nous avons vérifié :

- Les factures des fournisseurs
- Les notes de frais.

Pour les factures fournisseurs, nous avons essentiellement vérifié le processus du bon de commande jusqu'au paiement. Nous nous sommes assurés que la facture était en conformité avec le bon de commande et bon de livraison.

Le code analytique, N° de pièce et signature étaient bien existants sur toutes les factures. Nous n'avons constaté aucune divergence.

Pour ce qui est des notes de frais, nous avons vérifié les anciennes notes de frais sur papier jusqu'en juin : aucune anomalie constatée. Puis avec l'utilisation de Lucca, c'est plus simple. Dans le process, tout s'enchaîne. Première vérification par les coordinateurs puis la directrice adjointe ou la directrice

Toutes les charges vérifiées sont conformes à l'objet de l'association.

La Commission de surveillance :

**Martine COROT,
Alain COROT,
Marie-Annick THIERY**